



Press Release
Paris, 2 December 2020

NOT FOR RELEASE, PUBLICATION OR DISTRIBUTION IN THE UNITED STATES, CANADA, AUSTRALIA OR JAPAN OR ANY OTHER JURISDICTION WHERE ITS PUBLICATION WOULD BE UNLAWFUL

Communication in accordance with article 8, §1 of the Royal Decree of 27 April 2007 on public takeover bids

Orange SA is considering a conditional voluntary public takeover bid on Orange Belgium

Orange SA announces today that it plans to launch a conditional voluntary public takeover bid on all the shares of Orange Belgium that it does not yet own. If the conditions are met, Orange SA will consider a possible delisting of the shares of Orange Belgium that are admitted to trading on the regulated market of Euronext Brussels.

The offer would be a cash offer, without any minimum acceptance threshold, made at a price of EUR 22 per share. This price represents a premium of 35.6% compared to the closing price of Orange Belgium on 2 December 2020 and a premium of 49.3% compared to the volume-weighted average trading price of Orange Belgium over the last six months.

If the Orange Group owns, following the offer, at least 95% of the securities with voting rights and has acquired, by acceptance of the offer, securities representing at least 90% of the share capital with voting rights that is the subject of the offer, the offer will be followed by a simplified squeeze out at the same conditions.

By means of this offer, the Orange Group offers Orange Belgium's shareholders the possibility of immediately selling their shares on terms that Orange SA considers very attractive.

Orange SA has informed the Chairman of Orange Belgium's board of directors of its intentions. The board of Orange Belgium will carry out an assessment of the proposed offer.

This project is part of the continued efforts of the Orange Group to adapt the capital structure of its subsidiaries to their needs. The objective is to strengthen the Orange Group's position in order to allow Orange Belgium to more efficiently deploy its strategy for long-term value creation and to react more effectively to major transformations in the

Belgian market through greater financial flexibility. In this context, a delisting of Orange Belgium can be envisaged if the applicable thresholds are met, since the strategic ambitions of the entity can be realized without recourse to the public capital markets.

The offer would not be subject to any minimum acceptance threshold and would include a material adverse change clause.

This communication is only the expression of an intention and does not constitute a formal notification of a voluntary public takeover bid within the meaning of the Royal Decree of 27 April 2007 and the Law of 1 April 2007 on public takeover bids. Whether, when and under what conditions the voluntary public takeover bid as described above will be launched depends on a number of factors, including general market conditions, future developments in financial markets and evaluation of the offer price by an independent expert who will issue a report within the meaning of article 23 of the Royal Decree of 27 April 2007 on public takeover bids.

If Orange SA decides to formally launch the conditional voluntary public takeover bid, it will deposit a file for this purpose with the FSMA (including a draft prospectus). The board of directors of Orange Belgium will then examine the draft prospectus and present its detailed opinion in a response memorandum. If Orange SA renounces the intention to launch an offer, it will immediately communicate this in accordance with the applicable rules.

About Orange

Orange is one of the world's leading telecommunications carriers with a turnover of EUR 42 billion in 2019 and 143,000 employees as at 30 September 2020, of which 83,000 are in France. The Group served 256 million customers on 30 September 2020, including 212 million mobile customers and 21 million fixed broadband customers. The Group is present in 26 countries. Orange is also a leading provider of telecommunication services to multinational companies, under the brand Orange Business Services. In December 2019, the Group presented its new "Engage 2025" strategic plan, which, guided by social and environmental accountability, aims to reinvent its operator model. While accelerating in growth areas and placing data and AI at the heart of its innovation model, the Group will be an attractive and responsible employer, adapted to emerging professions.

Orange is listed on Euronext Paris (symbole ORA) and on the New York Stock Exchange (symbole ORAN).

For more information (on the internet and on your mobile): www.orange.com, www.orange-business.com or to follow us on Twitter: [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange and any other Orange product or service names included in this material are trademarks of Orange or Orange Brand Services Limited.

Press contacts:

Tom Wright: tom.wright@orange.com 06 78 91 35 11

Olivier Emberger: olivier.emberger@orange.com 01 44 44 93 93

Warnings:

This press release may not be published, distributed or disseminated in any country or territory where its publication or the offers referred to in this press release would be illegal or may require registration or any other filing of documents. Anyone in possession of this press release must refrain from publishing, distributing or disseminating it in the countries and territories concerned.

This press release may not be published, distributed or disseminated in the United States, Canada, Australia or Japan. The public tender offer referred to in this press release will not be extended to the United States, directly or indirectly, and will not use any jurisdictional means (such as the post office, telephone networks, financial markets, the Internet or any other means) of the United States.

This press release does not constitute an extension to the United States, Canada, Australia or Japan of any offer mentioned in this press release. Furthermore, this press release does not constitute or form part of an offer to sell, nor does it constitute a solicitation of an order to buy financial instruments in the United States or in any other jurisdiction.



NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE
OU AU JAPON OU TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE
PUBLICATION SERAIT ILLEGALE

Communication dans le cadre de l'article 8, §1 de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 relatif
aux offres publiques d'acquisition

Orange SA envisage une offre publique d'acquisition volontaire conditionnelle sur Orange Belgium

Orange SA annonce aujourd'hui qu'elle envisage de lancer une offre publique
d'acquisition volontaire conditionnelle sur l'ensemble des actions d'Orange Belgium
qu'elle ne détient pas encore. Si les conditions sont réunies, Orange SA envisagera une
radiation éventuelle des actions d'Orange Belgium qui sont admises à la négociation sur
le marché réglementé d'Euronext Brussels.

L'offre serait une offre en espèces, sans condition de seuil, faite au prix de 22 EUR par
action. Ce prix représente une prime de 35,6% par rapport au cours de clôture
d'Orange Belgium au 2 décembre 2020 et de 49,3% par rapport au cours de bourse
d'Orange Belgium moyen pondéré par les volumes sur les six derniers mois.

Si le groupe Orange possède, à l'issue de l'offre, au moins 95 % des titres avec droit de
vote et a acquis, par acceptation de l'offre, des titres représentant au moins 90 % du
capital assorti de droits de vote faisant l'objet de l'offre, l'offre serait suivie d'une offre
de reprise simplifiée soumise aux mêmes conditions.

Par le biais de cette offre, le groupe Orange offre aux actionnaires d'Orange Belgium la
possibilité de vendre immédiatement leurs actions à des conditions qu'Orange SA juge
très attrayantes.

Orange SA a informé le Président du conseil d'administration d'Orange Belgium de ses
intentions. Le conseil d'Orange Belgium va procéder à une évaluation de l'offre
proposée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts continus du groupe Orange pour
adapter la structure de capital de ses filiales à leurs enjeux. L'objectif est de renforcer la
position du groupe Orange afin de permettre à Orange Belgium de déployer plus
efficacement sa stratégie de création de valeur à long terme et de réagir plus

efficacement aux transformations majeures du marché belge, par une meilleure flexibilité financière. Dans ce contexte, un retrait de la cote d'Orange Belgium peut être envisagé si les seuils applicables sont atteints, puisque les ambitions stratégiques de l'entité peuvent être réalisées sans recourir aux marchés de capitaux.

Cette offre n'est pas conditionnée à l'atteinte d'un seuil de succès mais inclura une clause d'événement défavorable significatif.

Cette communication n'est que l'expression d'une intention et ne constitue pas une notification formelle d'une offre publique d'acquisition volontaire au sens de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 et de la Loi du 1 avril 2007 relatifs aux offres publiques d'acquisition. Si, quand et sous quelles conditions l'offre publique d'acquisition volontaire comme décrite ci-dessus sera lancée dépend d'un certain nombre de facteurs, dont les conditions générales du marché, l'évolution future des marchés financiers et l'évaluation du prix de l'offre par un expert indépendant qui émettra un rapport au sens de l'article 23 de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition.

Si Orange SA décide de lancer formellement l'offre publique d'acquisition volontaire conditionnelle, elle déposera à cette fin un dossier auprès de la FSMA (en ce compris un projet de prospectus). Le conseil d'administration d'Orange Belgium procédera alors à un examen du projet de prospectus et présentera son avis détaillé dans un mémoire en réponse. Si Orange SA renonce à l'intention de lancer une offre, elle le communiquera immédiatement conformément aux règles applicables.

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunication dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 42 milliards d'euros en 2019 et 143 000 salariés au 30 septembre 2020, dont 83 000 en France. Le Groupe servait 256 millions de clients au 30 septembre 2020, dont 212 millions de clients mobile, 21 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 26 pays. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunication aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En décembre 2019, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Engage 2025 » qui, guidé par l'exemplarité sociale et environnementale, a pour but de réinventer son métier d'opérateur. Tout en accélérant sur les territoires et domaines porteurs de croissance et en plaçant la data et l'IA au cœur de son modèle d'innovation, le Groupe entend être un employeur attractif et responsable, adapté aux métiers émergents.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com ou pour nous suivre sur Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contacts presse :

Tom Wright: tom.wright@orange.com 06 78 91 35 11

Olivier Emberger: olivier.emberger@orange.com 01 44 44 93 93

Avertissements :

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé dans les pays ou les territoires où sa publication ou les offres visées dans le présent communiqué seraient illégales ou pourraient nécessiter l'enregistrement ou tout autre dépôt de document. Les personnes en possession de ce communiqué devront s'abstenir de le publier, distribuer ou diffuser dans les pays et les territoires concernés.

Ce communiqué ne peut être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. L'offre public d'achat visée dans le présent communiqué ne sera pas étendue aux Etats-Unis, directement ou indirectement, et n'utilisera aucun moyen juridictionnel (tel que la poste, les réseaux téléphoniques, les marchés financiers, l'internet ou tout autre moyen) des Etats-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas une extension aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon de toute offre mentionnée dans le présent communiqué. Par ailleurs, ce communiqué ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre de vente, pas plus qu'il ne constitue une sollicitation d'un ordre d'achat d'instruments financiers aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction.